

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2022 - DE 20H00 A 22H15**

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, DUVIGNAU Ghislaine, MICHEL Hervé, CHARRETIER Amélie, COQUILLART Odile, GIBERT Yves, LAVAL David, NALIN Huguette, RAMBOUR Frédéric, ROCHAND Corinne, ROMAGNY Murielle, VALLET Jean-Claude.

Pouvoirs : CHARBONNIER Hélène a donné procuration à COQUILLART Odile.

Excusée : DUBOEUF Suzanne.

Secrétaire de séance : Le quorum est atteint

Président de séance : Jean-Christophe FARJON, Maire

Secrétaire de séance : NALIN Huguette.

Ordre du jour :

- *Validation du procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022*
- *Ressources humaines Délibération sur la demande des employés communaux pour complément de salaire.*
- *Projet lotissement « Le Verger »*
 - *Présentation de la proposition de « Loire Habitat »*
 - *Demande d'achat de terrain par un riverain*
- *Voirie Délibération pour demande de subvention au Département de la Loire pour la voirie communale*
- *Finances Décisions modificatives aux budgets*
- *Questions diverses.*

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : l'ouverture du quart des crédits d'investissement avant vote du budget 2023.

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2022

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 16 novembre 2022 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération sur la demande des employés communaux pour complément de salaire en cas d'arrêt de travail

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 novembre 2012, mettant en place la participation financière de la Commune employeur, à la prévoyance MNT des agents, à hauteur de 5 € par agent et par mois, à compter du 1^{er} Janvier 2013.

A cette époque, les 5 € couvraient pratiquement la totalité de la cotisation salariale MNT, de chaque agent. Mais au fil des années, cette cotisation a augmenté alors que la participation de l'employeur est restée fixe. Les agents ont récemment demandé la réévaluation de cette participation, sachant qu'elle varie entre 23,38 € et 31,90 € mensuels, soit un total de 107,72 € à partir de décembre 2022, pour les 4 agents. Au début 2022, le total s'élevait à 91,61 €.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE à compter du 1^{er} Janvier 2023, de baser la participation financière de l'employeur à la prévoyance des agents, sur la totalité de la cotisation salariale due par chacun des agents,

DIT que cette participation sera automatiquement revalorisée chaque année, en fonction des calculs de la MNT, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette participation.

Projet lotissement « Le Verger »

*** Présentation de la proposition de « Loire Habitat »**

Loire Habitat, bailleur social, a commencé à étudier notre projet de lotissement. Il a fait part de plusieurs esquisses combinant une vingtaine de villas individuelles avec 6 ou 8 logements sociaux. Ce projet occuperait la totalité du terrain alors qu'une seule partie est actuellement constructible. Coté urbanisme, il deviendra alors nécessaire de réviser la carte communale en vue d'intégrer la 2^e partie dans le périmètre constructible.

L'accès principal du lotissement aura lieu sur la RD16 avec un accès secondaire par la Montée du Tour.

* Demande d'achat de terrain par un riverain

Monsieur le Maire fait part d'une demande écrite d'un riverain du futur lotissement communal. Ce propriétaire souhaite réaliser l'isolation par l'extérieur de sa maison, mais ces travaux vont déborder sur le terrain communal. Il aurait besoin d'acheter à la commune une bande de terrain d'environ de 7,10 m de long, soit un total approximatif de 1,42 m². Le propriétaire riverain s'engage à payer les frais de bornage du géomètre et les frais de l'acte notarié.

Monsieur le Maire propose un prix de vente du terrain à 10 € du m².

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter cette demande d'achat de terrain nécessaire aux travaux d'isolation extérieure de sa maison, FIXE à 10 € du m² le prix de vente de la bande de terrain.

Voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la nécessité de faire des travaux de voirie sur la voie communale n°19. La VC19 est une voirie au lieu-dit " Moulin Cave ", empruntée principalement par les riverains, les promeneurs et les agriculteurs. Il fait lecture de l'estimation, établie par Laurent RICHARD, s'élevant à 26 437,50€ HT soit 31 725,00 € TTC.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter l'estimation établie par le maître d'œuvre, d'un montant à 26 437,50€ HT soit 31 725,00 € TTC.

DECIDE de demander une subvention au Conseil départemental.

Finances : ouverture du quart des crédits d'investissement avant vote du budget 2023

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget primitif de la commune est prévu au 15 avril 2023, dernière limite. Mais certaines opérations d'investissement ne peuvent pas attendre ce délai pour être payées. Il précise que sur autorisation de l'organe délibérant, la Commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

	Montants budgétisés en 2022	Montants autorisés en dépenses d'investissement (25%)
Chapitre 20	35 000	8 750
Chapitre 21	613 487	153 372
Chapitre 23	21 800	5 450
Total	670 287	167 572

Questions diverses

La séance est levée à 22H15.

PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le mercredi 25 janvier 2023 à 20H30

Le Maire,
Jean-Christophe FARJON

Secrétaire de séance,
Huguette NALIN.

